



Le pôle métropolitain G10 : des relations privilégiées entre les agglomérations

Dossier publié par l'Institut national de la statistique et des études économiques :

Direction régionale de Champagne-Ardenne

10, rue Édouard Mignot - 51079 Reims cedex - tel : 03 26 48 66 60

Directeur de la publication : Patrick Redor, directeur régional de l'Insee

Chef du Service Études et Diffusion : Françoise Courtois-Martignoni

Rédaction en chef : David Bates

Secrétaires de fabrication : Hervé Bourgeois, Mireille Chasseigne, David Miltgen

Création de l'image virtuelle : 5pointcom

ISBN : 978-2-11-058863-0

LE PÔLE MÉTROPOLITAIN G10 : DES RELATIONS PRIVILEGIÉES ENTRE LES AGGLOMÉRATIONS

Éditorial	4
Avant propos	5
Les migrations résidentielles	7
Les déplacements domicile-travail	10
Leur tissu économique	13
L'accès aux soins de santé	16
L'accès à l'enseignement supérieur	19
Définitions - Méthodologie	22

LE PÔLE MÉTROPOLITAIN G10 : DES RELATIONS PRIVILEGIÉES ENTRE LES AGGLOMÉRATIONS

Éditorial

La présente publication de l'Insee vient confirmer les initiatives politiques prises par les élus du G10 pour construire une coopération métropolitaine.

C'est donc bien une communauté humaine, basée sur des relations économiques et sociales, qui constitue l'armature urbaine et rurale du grand territoire du G10 et dépasse les limites strictement administratives.

Que nous enseigne l'Insee ?

Tout d'abord, la coexistence de dix systèmes urbains, qui fonctionnent en bonne cohérence et complémentarité, et dans lesquels 1,1 million d'habitants se répartissent de façon presque homogène entre villes et campagne.

En second lieu, l'affirmation de relations entre territoire s'effectuent sans concurrence entre eux, c'est-à-dire en harmonie.

L'investigation de l'Insee souligne également les relations privilégiées entre certaines villes :

- Charleville-Mézières et Sedan,
- Châlons-en-Champagne, Épernay, Château-Thierry, Reims et Reims,
- Vitry-Le-François et Châlons-en-Champagne,
- Laon et Soissons,
- Reims agissant en plate-forme d'échanges dans ce dispositif.

Enfin, les relations avec les territoires voisins existent, mais c'est sans surprise que celles avec le Grand Paris prédominent, celles avec Troyes, Nancy, Amiens ou Lille s'avérant moins fortes.

À l'heure où les élus du G10 s'apprêtent à s'engager vers un Pôle Métropolitain, il nous faut remercier l'Insee de cette investigation et l'agence d'urbanisme de Reims pour son initiative particulièrement opportune !

La formalisation de notre Grand Territoire, le G10, situé à l'est du Grand Paris, trouve ici une nouvelle confirmation scientifique qui doit conduire les acteurs de son développement à réfléchir et soutenir l'émergence du Pôle Métropolitain du G10.



Franck Leroy,
Maire d'Épernay
Président du G10

LE PÔLE MÉTROPOLITAIN G10 : DES RELATIONS PRIVILEGIÉES ENTRE LES AGGLOMÉRATIONS

Avant propos

Ce dossier d'étude vient compléter le document de synthèse intitulé " Le projet de pôle métropolitain G10 : un espace d'échanges socio-économiquement cohérent " de la gamme des " Insee Flash Champagne-Ardenne ", disponible sur www.insee.fr.

Le document de synthèse présente une analyse des liens forts qui relient les villes à leur espace de proximité. Ces relations sont matérialisées par l'existence d'un espace concentrant les échanges privilégiés forts liés aux dix intercommunalités constitutives du pôle métropolitain G10 : Châlons-en-Champagne, Charleville-Mézières, Château-Thierry, Épernay, Laon, Reims, Rethel, Sedan, Soissons et Vitry-le-François. Cet espace, socio-économiquement cohérent, s'étend sur l'ensemble des départements de la Marne, des Ardennes et de l'Aisne et regroupe 1 100 000 personnes au 1^{er} janvier 2009. Le document de synthèse met également en évidence d'autres liens structurant le territoire français : les échanges entre les *aires* - territoire comprenant les villes et leurs aires d'influence respectives -. L'existence d'un système d'échanges privilégiés centré autour de Reims, liant les aires des dix intercommunalités du G10 est ainsi mis en évidence. De tels réseaux de villes apparaissent de façon similaire pour les autres projets de pôles métropolitains de France.

Ce dossier vise à apporter un éclairage supplémentaire à l'analyse des liens entre aires abordées dans le document de synthèse. Il n'abordera ni les relations entre la ville et son espace de proximité, ni les relations des aires avec les espaces intersticiels, sous influence de plusieurs villes ou hors influence des villes.

Le lecteur trouvera dans ce dossier une fiche d'analyse des échanges entre les aires du G10 et les aires alentours pour chacun des cinq indicateurs de flux utilisés dans l'étude de synthèse :

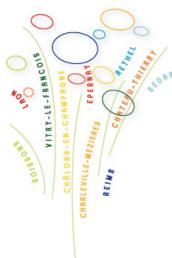
- Migrations résidentielles ;
- Déplacements domicile-travail ;
- Liens établissements-sièges ;
- Accès aux soins de santé ;
- Accès aux pôles d'enseignement supérieur.

Le dossier est complété d'une annexe documentaire apportant des définitions et des précisions méthodologiques pour une bonne compréhension des fiches d'analyse.

Ce dossier a été réalisé à l'initiative de l'agence d'urbanisme de développement de la région de Reims (AUDRR) en partenariat avec :

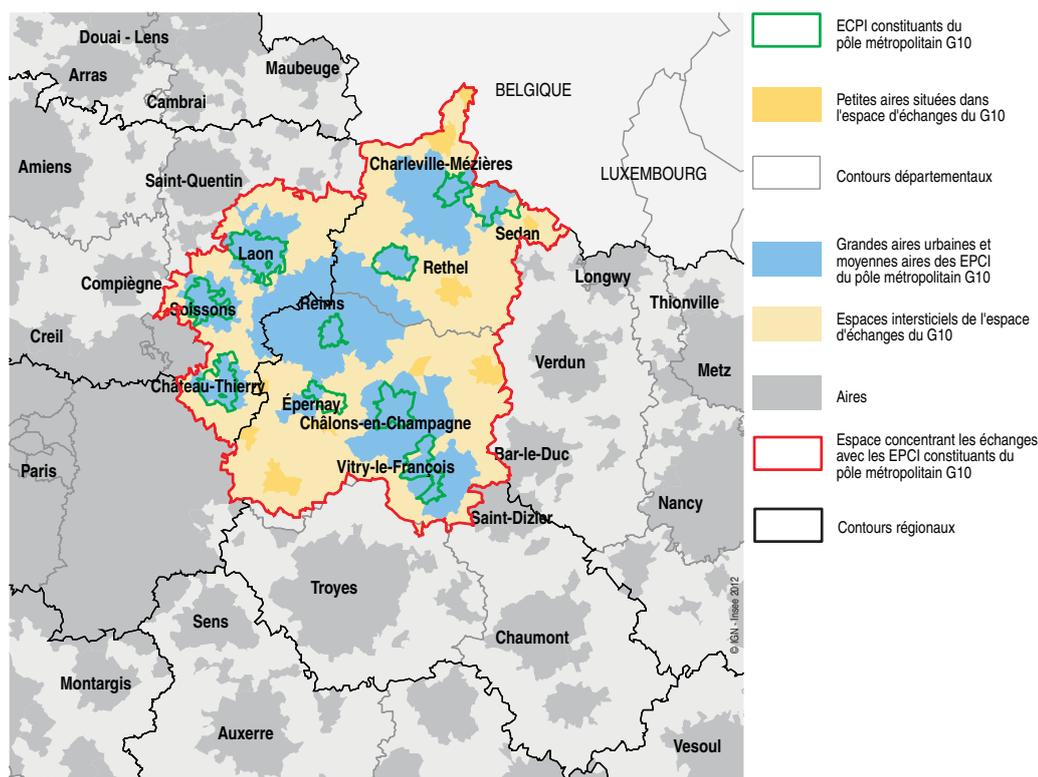
- L'Agence d'urbanisme de développement de la région de Reims (AUDRR) ;
- L'Association pour le développement de l'espace métropolitain G10 ;
- L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) de Picardie;
- L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) de Champagne-Ardenne.

L'étude et le dossier ont été réalisés pour l'Insee par : Raphaël LAMBIN, Anh Van LU, Romain PERRON.



LE PÔLE MÉTROPOLITAIN G10 : DES RELATIONS PRIVILEGIÉES ENTRE LES AGGLOMÉRATIONS

Les territoires liés au pôle métropolitain G10



Source : Insee

Le pôle métropolitain du G10 et ses territoires en quelques chiffres

	EPCI constitutants du G10		Espace d'échanges hors EPCI constitutants du G10		Aires liées aux EPCI constitutants du G10		Espace d'échanges hors aires liées aux EPCI constitutants du G10		Ensemble de l'espace d'échanges du G10 (*)	
	en nombre	en %	en nombre	en %	en nombre	en %	en nombre	en %	en nombre	en %
Nombre de communes	188	12,2	1 357	87,8	697	45,1	848	54,9	1 545	100,0
Superficie (en km ²)	1 840	10,6	15 530	89,4	6 920	39,8	10 450	60,2	17 370	100,0
Densité de population (en habitant par km ²)	314,8	"	33,8	"	111,1	"	32,1	"	63,6	"
Population au 1 ^{er} janvier 2009	579 080	52,4	525 130	47,6	769 090	69,7	335 120	30,3	1 104 210	100,0
Emploi au lieu de travail au 1 ^{er} janvier 2009	284 460	65,1	152 560	34,9	328 050	75,1	108 970	24,9	437 020	100,0
Stocks d'établissements au 1 ^{er} janvier 2011	30 120	57,5	22 280	42,5	38 030	72,6	14 370	27,4	52 400	100,0
Séjours au lieu d'hospitalisation au 1 ^{er} janvier 2011	244 590	99,8	580	0,2	244 590	99,8	580	0,2	245 170	100,0
Etudiants inscrits au lieu d'enseignement au 1 ^{er} janvier 2008	33 100	88,2	4 430	11,8	30 100	80,2	4 430	11,8	37 520	100,0

(*) Regroupement de sept zones d'emploi (Châlons-en-Champagne, Charleville-Mézières, Châteauneuf-Thierry, Épernay, Laonnois, Reims, Soissons) et la partie marnaise de la zone d'emploi de Vitry-le-François - Saint-Dizier

Sources : Insee, Recensements de la population 2008 et 2009 ; Répertoire des Entreprises et des Etablissements 2010 ; Insee- Drees, Programme de Médicalisation des Systèmes d'Information 2010

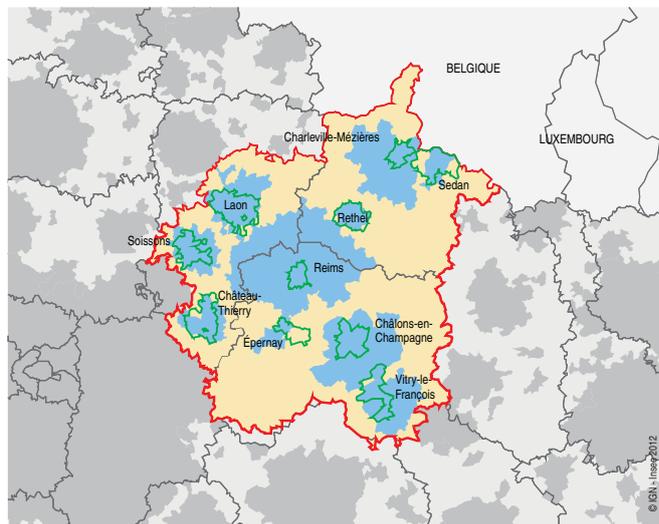
>> Le projet de pôle métropolitain G10

Le 22 janvier 2010, l'association pour le développement de l'espace métropolitain G10 est créée à Châlons-en-Champagne avec pour objectif de constituer une forme de gouvernance nouvelle pour cet espace de projet et de définir les stratégies indispensables au développement durable du territoire. L'association regroupe dix agglomérations de Champagne-Ardenne et de Picardie : Châlons-en-Champagne, Charleville-Mézières, Châteauneuf-Thierry, Épernay, Laon, Reims, Rethel, Sedan, Soissons, Vitry-le-François. Le 2 décembre 2011, les élus actent la transformation de l'association en un projet de pôle métropolitain et prévoient de mener en 2012 les discussions sur les statuts et les compétences.

LE PÔLE MÉTROPOLITAIN G10 : DES RELATIONS PRIVILEGIÉES ENTRE LES AGGLOMÉRATIONS

Les migrations résidentielles

Les territoires liés au pôle métropolitain G10



		Population au 1 ^{er} janvier 2008
EPCI constitutifs du G10	en nombre en %	581 120 52,7
Espace d'échanges hors EPCI constitutifs du G10	en nombre en %	522 400 47,3
Aires liées aux EPCI constitutifs du G10	en nombre en %	769 270 69,7
Espaces d'échanges hors aires liées aux EPCI constitutifs du G10	en nombre en %	334 250 30,3
Ensemble de l'espace d'échanges du G10	en nombre en %	1 103 520 100,0

Autres aires Limites départementales

Source : Insee, Recensement de la population 2008

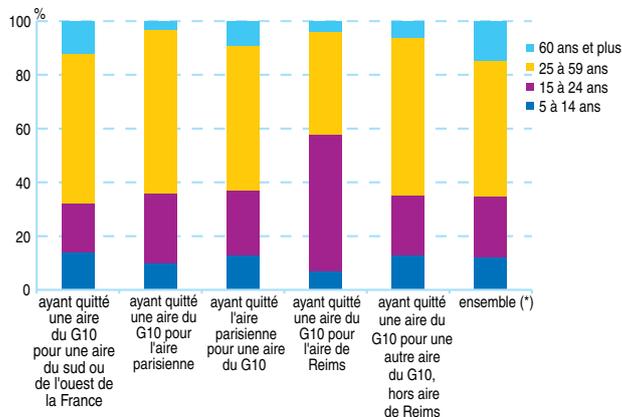
L'aire urbaine rémoise attire des habitants plutôt jeunes

En excluant les relations avec l'aire urbaine parisienne, des migrations résidentielles privilégiées s'organisent autour de Reims et concernent les dix aires des intercommunalités de Champagne-Ardenne et de Picardie du pôle métropolitain G10 : Châlons-en-Champagne, Charleville-Mézières, Château-Thierry, Épernay, Laon, Reims, Rethel, Sedan, Soissons, Vitry-le-François. En 2008, parmi les 769 000 habitants de ces aires, 54 000 ont changé d'aire de résidence et 20 000 habitaient déjà une autre aire du G10 cinq ans auparavant.

Reims centralise 70 % des mouvements résidentiels entre aires du G10 et attire des habitants. Ainsi, 9 100 habitants de l'aire urbaine rémoise résidaient dans une autre aire du G10 cinq ans auparavant alors que 5 100 personnes ont fait le chemin inverse. Les échanges les plus importants concernent les plus grandes aires que sont Châlons-en-Champagne (3 400 migrants) et Charleville-Mézières (2 200). Cependant, rapportés à leur population respective, les liens les plus forts concernent les aires urbaines les plus proches de Reims. Les échanges avec Rethel, Épernay ou Châlons-en-Champagne représentent plus de 4 % de leur population contre seulement 2 % pour Charleville-Mézières. L'attractivité résidentielle de l'aire urbaine rémoise repose particulièrement sur les jeunes en raison de l'offre en études supérieures, dont notamment l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA). La moitié des arrivants dans l'aire rémoise en provenance d'une autre aire du G10 est âgée de 15 à 24 ans. Même si son influence est moindre, l'attractivité de l'aire urbaine rémoise sur les jeunes s'étend jusqu'à celle de Troyes. Sur les 1 100 résidents de l'aire rémoise qui habitaient l'aire troyenne cinq auparavant, 64 % sont âgés de 15 à 24 ans. Sur les 700 personnes qui ont effectué le déplacement inverse, 29 % ont entre 15 et 24 ans.

Parmi les aires urbaines du G10, seule la ville de Rethel est attractive pour les habitants rémois (700 arrivées pour 500 départs). Rethel attire en particulier des rémois de 25 à 59 ans (56 %), tranche d'âge qui concentre la plupart des actifs, et leurs enfants de moins de 15 ans (16 %). En moyenne, sur l'ensemble des habitants des aires urbaines du G10 ayant effectué une mobilité résidentielle interurbaine (d'aire à aire), seuls 49 % sont âgés de 25 à 59 ans et 10 % ont moins de 15 ans. Rethel est en effet la seule des aires urbaines de proximité de Reims à cumuler un faible prix et une disponibilité du foncier ainsi qu'une desserte rapide vers l'agglomération rémoise.

Répartition par âge des personnes ayant quitté une aire du G10 ou étant arrivées dans une aire du G10 entre 2008 et 2003



(*) Ensemble des personnes ayant effectué une migration résidentielle entre deux aires, qui habitaient dans une aire du G10 en 2003 ou qui y habitent en 2008.
Lecture : Parmi l'ensemble des personnes habitant ou ayant habité cinq ans auparavant dans l'une des aires du G10 et qui ont changé d'aire de résidence entre 2003 et 2008, 13 % ont moins de 15 ans, 25 % entre 15 et 24 ans, 55 % entre 25 et 59 ans et 7 % plus de 60 ans.

Source : Insee, Recensement de la population 2008

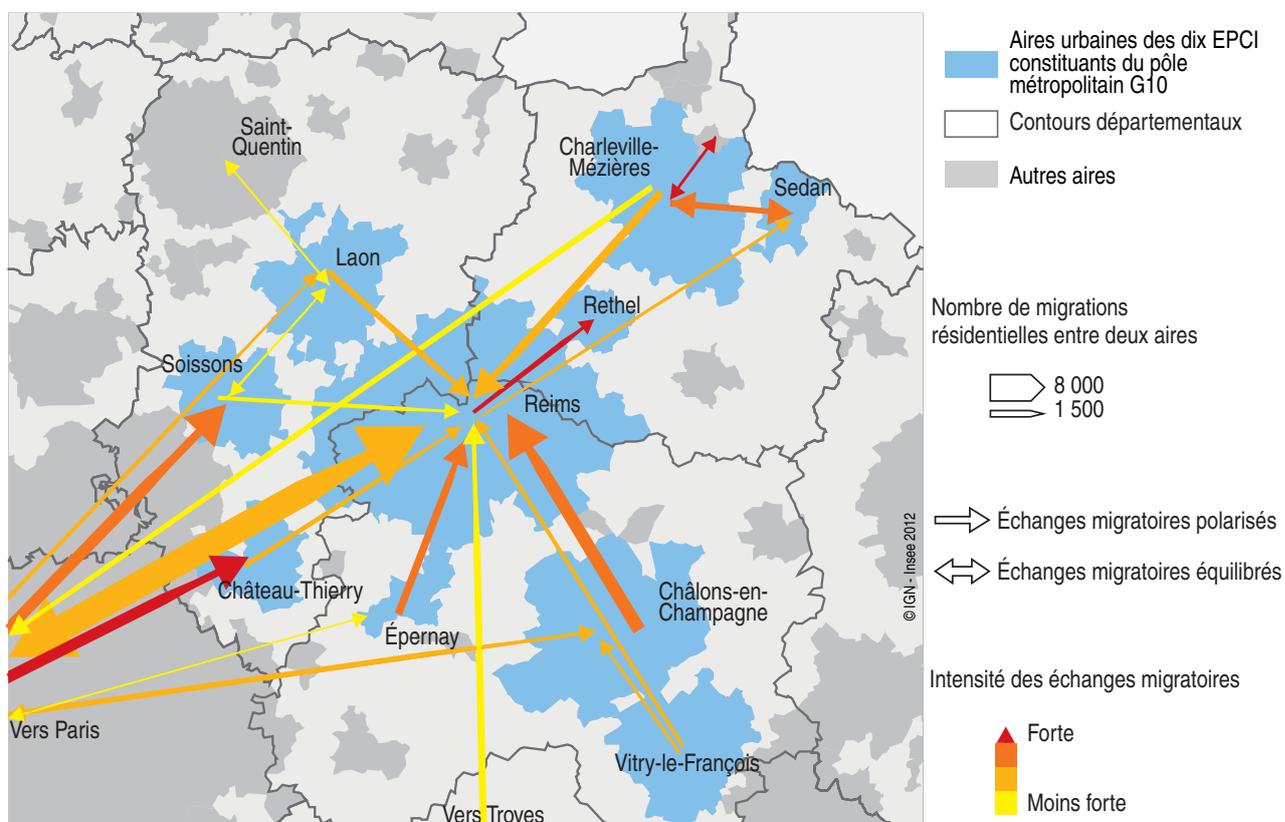
La proximité favorise les mobilités résidentielles d'actifs entre aires

Si Reims occupe une place centrale dans les échanges migratoires, d'autres liens d'interdépendance entre des aires du G10 peuvent être mis en évidence. En 2008, les échanges les plus conséquents, supérieurs à 1 600 migrants, concernent les deux aires urbaines ardennaises de Sedan et Charleville-Mézières. Des flux importants, supérieurs à 500 migrants, existent également entre les aires urbaines proches comme Soissons - Laon ou Vitry-le-François - Châlons-en-Champagne. Ces échanges sont équilibrés. Ils concernent en grande partie des personnes en âge de travailler et leur famille. Trois migrants sur quatre sont des personnes de 25 à 59 ans ou des enfants de moins de 15 ans. Les relations privilégiées de mouvements d'actifs se constatent également sur les navettes entre lieu de résidence et lieu de travail. En effet, ces couples d'aires ont également en commun des échanges forts de personnes résidant dans l'une des aires et travaillant dans l'autre. Dans une moindre mesure, des échanges similaires existent entre Laon et Saint-Quentin.

Des migrations de franciliens vers le sud-ouest du G10

En 2008, au jeu des échanges migratoires, l'espace d'échange du G10 gagne 4 200 habitants vis à vis de la région parisienne. Les migrations de franciliens vers le sud-ouest du périmètre du G10 ont surtout bénéficié aux espaces interstitiels du territoire d'échanges privilégiés du G10. Cependant, les résidents des aires du G10 ayant habité l'aire urbaine de Paris cinq ans auparavant demeurent plus nombreux (10 100) que ceux ayant effectué le déplacement inverse (9 200). Château-Thierry et Soissons sont les deux seules aires du G10 à gagner des habitants au dépend de l'aire parisienne, comme de nombreuses aires urbaines jouxtant la région parisienne. En 2008, 3 700 habitants de ces deux aires habitaient l'aire urbaine parisienne cinq ans auparavant. Ces nouveaux arrivants sont principalement des personnes en âge de travailler et leurs enfants. Les trois quarts ont entre 25 et 59 ans ou sont âgés de moins de 15 ans. Seulement 2 000 ont fait le chemin inverse où les jeunes âgés de 15 à 24 ans sont plus représentés qu'en moyenne (28 % des migrants). Les autres aires urbaines du G10 perdent des habitants vis à vis de l'aire urbaine parisienne. Les personnes en âge de travailler sont plus nombreuses à se diriger vers Paris qu'à effectuer le chemin inverse, contrairement aux autres classes d'âge.

Principaux(*) échanges migratoires entre aires urbaines liées aux aires urbaines des EPCI du G10



(*) Seuls les flux supérieurs à 500 migrations avec une intensité supérieure à 1 % sont représentés. Seuls les échanges liant une aire du G10 à une autre aire sont représentés.

Lecture : S'ils sont comparables en volume, les échanges migratoires entre Reims et Épernay sont plus intenses qu'entre Reims et Charleville-Mézières : ils représentent une part plus importante de la population résidant à Épernay qu'à Charleville-Mézières.

Source : Insee, Recensement de la population 2008

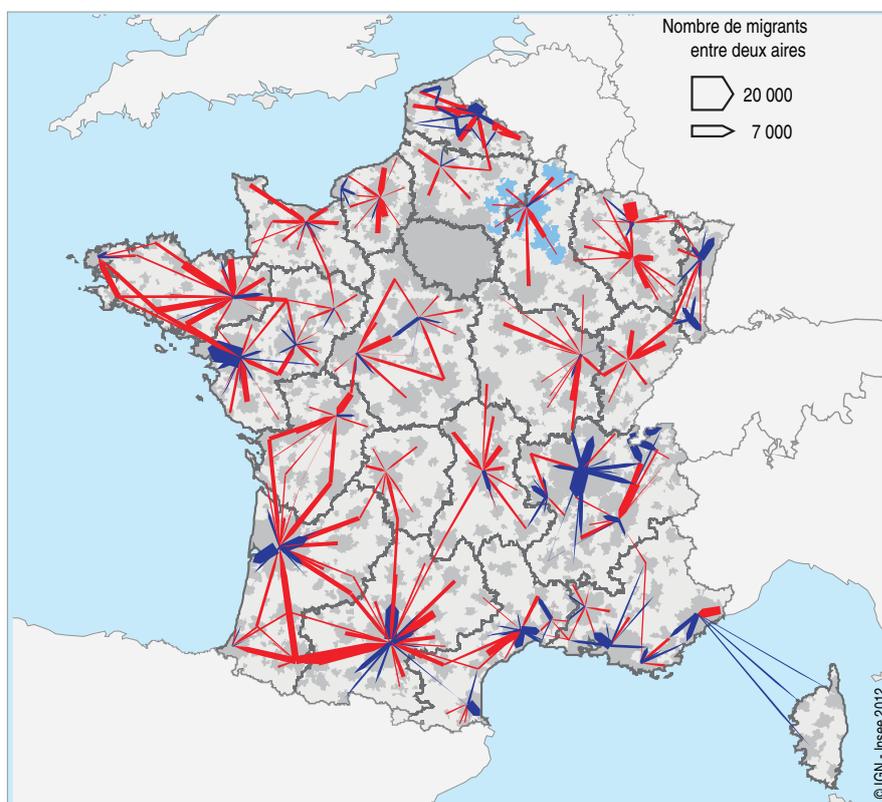
Les migrations vers l'ouest et le sud de la France dégradent fortement le solde migratoire

Des échanges migratoires, plus faibles et défavorables à la Champagne-Ardenne, existent entre les aires du G10 et les aires de l'ouest et du sud de la France. Au jeu des migrations, 9 800 habitants ont quitté une aire du G10 pour s'installer dans une aire du sud de la France (Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur) contre 4 000 dans le sens inverse. Ce déficit est accentué pour les personnes de 60 ans ou plus.

Les grandes villes centralisent les échanges

En France de province, les principales migrations résidentielles s'organisent autour des grandes villes qui tendent à centraliser l'ensemble des échanges. Deux grands types de systèmes sont mis en évidence. Des réseaux sont organisés autour des grandes agglomérations françaises de premier plan (Lyon, Lille, Marseille...). Dans ces systèmes, les habitants quittent plus souvent l'aire de l'agglomération pour habiter dans les aires de proximité. À l'inverse, d'autres réseaux existent autour des grandes aires urbaines de taille comparable à celle de Reims (Rouen, Nancy, Angers, Besançon...) dans lesquels les mouvements résidentiels des habitants se font davantage en direction de l'aire de la grande ville principale. ■

Direction des échanges migratoires entre aires des grandes villes de province et leurs aires de proximité



-  Échanges migratoires principalement dirigés vers l'aire de la grande ville
-  Échanges migratoires principalement dirigés vers les aires de proximité

-  Contours régionaux
-  Aires des EPCI constituant le pôle métropolitain G10
-  Autres aires

Seuls les flux reliant une aire d'une grande ville de province (plus de 240 000 habitants) aux autres aires sont représentés.

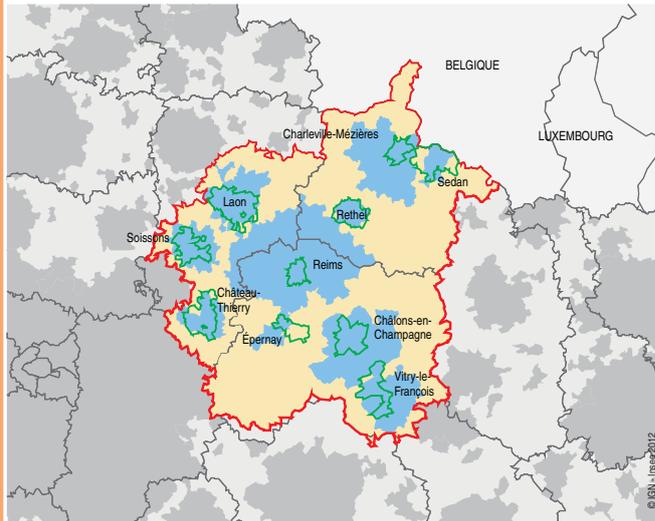
Lecture : dans les grandes agglomérations françaises de premier plan (Lyon, Lille, Marseille...), les habitants quittent plus souvent l'aire de l'agglomération pour aller habiter dans les aires de proximité (flux bleus). À l'inverse pour les grandes villes comparables à Reims (Rouen, Nancy, Angers, Besançon...), les mouvements résidentiels se font davantage en direction de l'aire de la grande ville principale (flux rouges).

Source : Insee, Recensement de la population 2008

LE PÔLE MÉTROPOLITAIN G10 : DES RELATIONS PRIVILEGIÉES ENTRE LES AGGLOMÉRATIONS

Les déplacements domicile-travail

Les territoires liés au projet du pôle métropolitain G10



Source : Insee, Recensement de la population 2008

		Emploi au lieu de travail au 1 ^{er} janvier 2008
EPCI constituantes du G10	en nombre en %	284 870 65,2
Espace d'échanges hors EPCI constituantes du G10	en nombre en %	151 910 34,8
Aires liées aux EPCI constituantes du G10	en nombre en %	327 240 74,9
Espaces d'échanges hors aires liées aux EPCI constituantes du G10	en nombre en %	109 540 25,1
Ensemble de l'espace d'échanges du G10	en nombre en %	436 780 100,0

Autres aires

Limites départementales



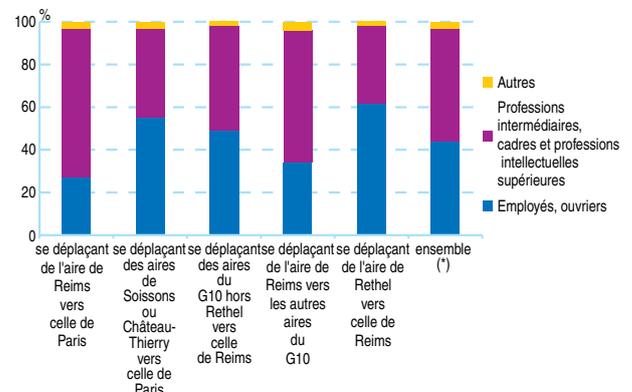
La qualification des actifs influence le sens des échanges avec Reims

En excluant les relations avec l'aire urbaine parisienne, des échanges privilégiés de navettes entre lieu de domicile et lieu de travail relient les dix aires des intercommunalités du pôle métropolitain G10 : Châlons-en-Champagne, Charleville-Mézières, Château-Thierry, Épernay, Laon, Reims, Rethel, Sedan, Soissons, Vitry-le-François. En 2008, sur les 314 700 actifs en emploi résidant dans les aires du G10, 36 800 effectuent un déplacement quotidien vers une autre aire pour aller travailler dont la majorité dans une autre aire du G10 (60 %) ou dans l'aire urbaine parisienne (25 %).

Parmi les déplacements entre aires du G10, Reims concentre 60 % des déplacements domicile-travail, principalement avec les sept aires les plus proches. Ces échanges sont équilibrés. Ainsi, 6 400 personnes travaillent dans l'aire rémoise et résident dans une autre aire urbaine du G10, alors que 6 800 font le déplacement inverse. Cependant, le profil des navetteurs diffère selon la direction. La moitié des personnes venant travailler à Reims sont des ouvriers ou des employés contre un tiers dans le sens inverse. Les cadres et professions intermédiaires sont quant à eux plus nombreux à se déplacer de Reims vers une autre aire du G10 (60 % contre 45 % dans le sens inverse). Seuls les échanges d'Épernay et de Rethel avec Reims ne sont pas équilibrés. Les habitants de l'aire urbaine rémoise sont plus nombreux à aller travailler dans celle d'Épernay. A l'inverse, en raison de l'attractivité résidentielle de l'aire de Rethel sur les habitants rémois, les déplacements domicile-travail entre les deux aires sont davantage orientés vers le

pôle d'emploi rémois. Cette attractivité est forte sur les employés et les ouvriers. Ils représentent 62 % des personnes habitant l'aire urbaine de Rethel et venant travailler à Reims, soit 13 points de plus que l'ensemble des actifs venant travailler dans l'aire urbaine rémoise en provenance d'une autre aire du G10.

Répartition par catégorie socioprofessionnelle des personnes effectuant quotidiennement un déplacement domicile-travail entre deux aires dont au moins une est une aire du G10 en 2008



(*) Ensemble des personnes effectuant quotidiennement un déplacement entre deux aires pour aller travailler, qui habitent ou travaillent dans une aire du G10 en 2008

Source : Insee, Recensement de la population 2008

La proximité favorise la mobilité

D'autres liens préférentiels existent entre aires du G10 proches et reliées par un grand axe routier : Charleville-Mézières - Sedan (3 600 déplacements domicile-travail quotidiens), Soissons - Laon (1 200) et Vitry-le-François - Châlons-en-Champagne (1 500). Dans les deux premiers cas, les échanges sont plutôt équilibrés. Pour l'axe Vitry-le-François - Châlons-en-Champagne, les navetteurs sont plus nombreux à se diriger vers l'aire urbaine de Châlons-en-Champagne (69 %) qu'à faire le chemin inverse (31 %). La ville de Châlons bénéficie d'une économie plus diversifiée et d'un niveau de chômage contenu lié notamment à la présence de nombreux emplois publics, en raison de son statut de préfecture de la région Champagne-Ardenne et du département de la Marne. Des liens moins forts existent entre les aires de Soissons et Château-Thierry, entre Châlons-en-Champagne et Épernay ou encore avec des aires urbaines voisines de celles du G10. Ainsi, 900 déplacements ont lieu quotidiennement entre Laon et Saint-Quentin. Les deux tiers sont dirigés vers Laon, préfecture de département de l'Aisne. Les déplacements entre Vitry-le-François et Saint-Dizier représentent 1 200 navetteurs plutôt orientés vers Saint-Dizier.

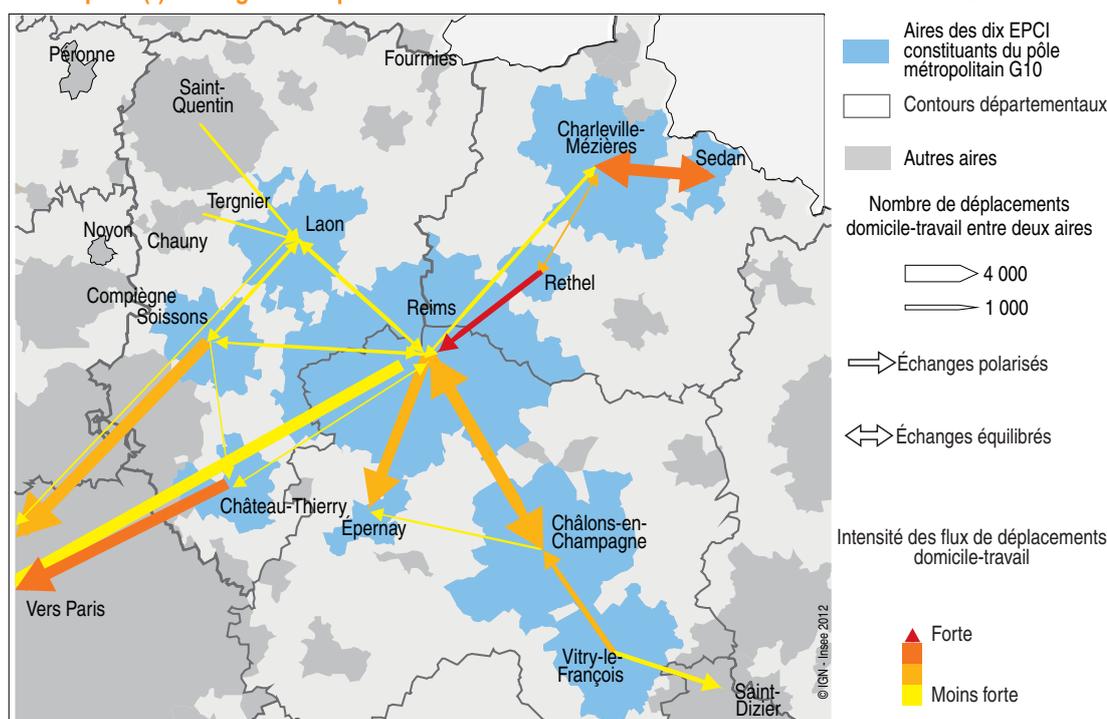
Des échanges avec la région parisienne liés aux migrations résidentielles d'actifs franciliens

En 2008, 14 800 actifs résidant dans une aire du G10 travaillent dans une aire urbaine extérieure au G10. À l'inverse, 9 500 emplois localisés dans les dix aires du G10 sont occupés par des résidents extérieurs au G10. Ce déséquilibre entre emploi et population active résulte essentiellement des échanges avec la région parisienne. En 2008, 9 200 actifs résidant dans une aire du G10 se déplacent quotidiennement pour aller travailler dans l'aire urbaine parisienne et seulement 3 600 font le trajet inverse.

Les habitants des aires de Château-Thierry et de Soissons sont les plus nombreux à aller travailler en région parisienne avec 5 300 navetteurs quotidiens. De nombreux franciliens venus s'installer dans les aires du G10 continuent à travailler dans l'aire urbaine parisienne. Ces déplacements sont favorisés par la présence d'infrastructures de transports en commun. Au total, 40 % des déplacements s'effectuent par ce biais contre moins de 10 % pour des trajets domicile-travail entre aire du G10. Ces mouvements peuvent provenir également d'une recherche d'une meilleure qualité de vie. Les ouvriers, qui disposent de revenus généralement moins élevés, sont plus représentés parmi les navetteurs.

À l'inverse, les échanges entre Reims et Paris concernent davantage des cadres et des professions intermédiaires, comme ceux observés entre les aires urbaines de plus de 200 000 habitants proches de Paris. En 2008, 2 300 personnes résident dans l'aire rémoise et vont travailler quotidiennement dans l'aire parisienne.

Principaux (*) échanges de déplacements domicile-travail entre aires liées aux aires des EPCI du G10



(*) Seuls les flux cumulés d'au moins 400 déplacements domicile-travail avec une intensité supérieure à 2 % sont représentés. Seuls les échanges liant une aire du G10 à une autre aire sont représentés.

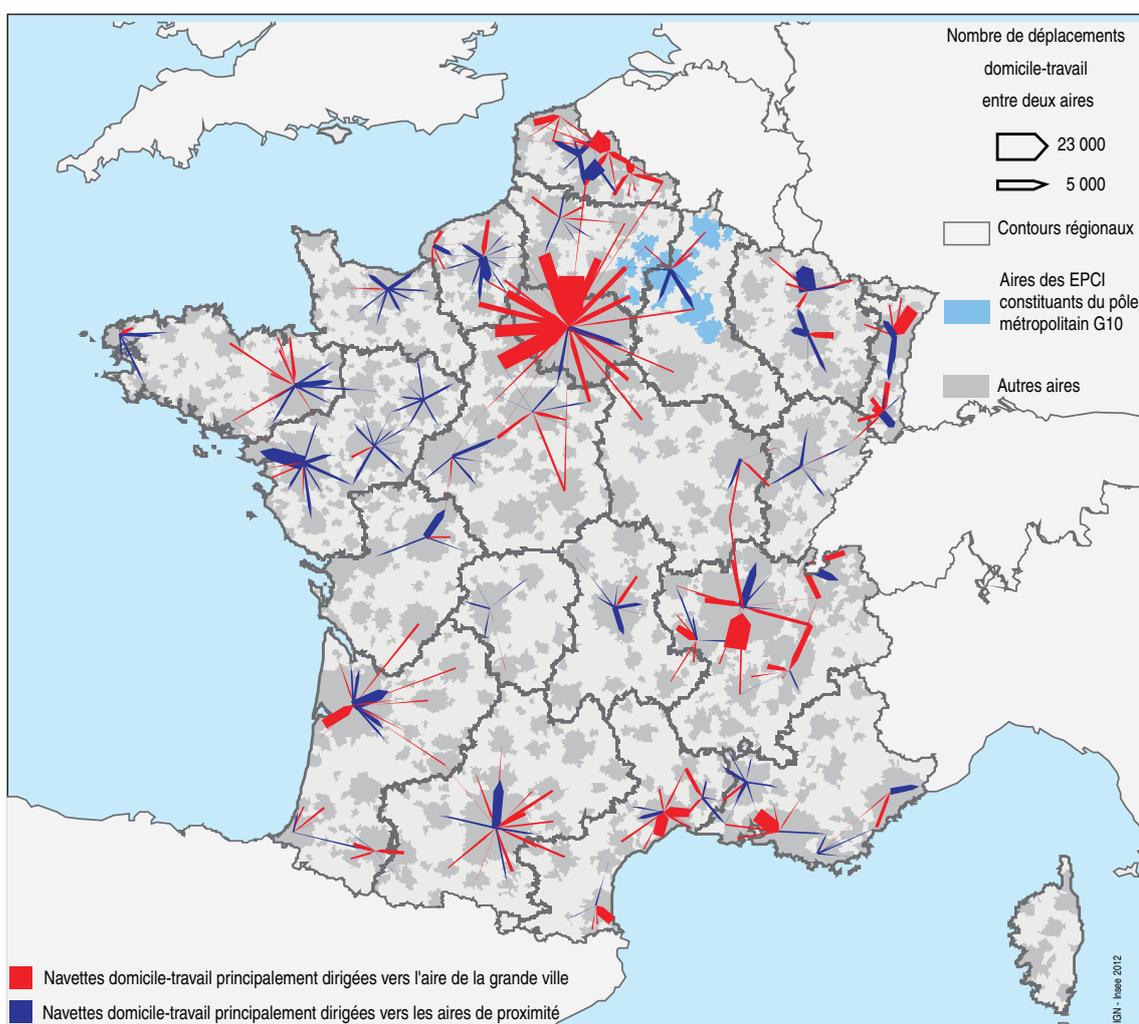
Source : Insee, recensement de la population 2008

Des navettes domicile-travail vers les grandes agglomérations, plus équilibrées pour les autres villes

Les déplacements domicile-travail entre aires se concentrent entre les aires des grandes villes et celles alentours. Deux types de systèmes se distinguent. Les systèmes autour des grandes agglomérations françaises de premier plan (Paris, Lyon, Lille, Marseille...) se caractérisent par d'importants flux de personnes résidant dans les aires urbaines de proximité et allant travailler dans celle de l'agglomération. Pour les autres systèmes, comprenant une grande ville (Reims, Nancy, Cler-

mont-Ferrand, Besançon...), le nombre d'habitants des aires urbaines environnantes allant travailler dans la grande ville est relativement proche de ceux faisant le chemin inverse. Le sens de ces échanges est lié à celui des migrations résidentielles. En effet, les aires urbaines des grandes agglomérations perdent des habitants au profit des aires de leur périmètre de proximité. À l'inverse, les autres grandes villes exercent plutôt une attractivité résidentielle sur les aires environnantes. Si les personnes changent de lieu de résidence, leur lieu de travail tend à être plus stable, expliquant des échanges domicile-travail dans le sens opposé aux migrations résidentielles. Sur une période de cinq ans, seuls 3 % des établissements ont changé de localisation contre un tiers de la population résidente. ■

Direction des déplacements domicile-travail entre aires des grandes villes de province et leurs aires de proximité



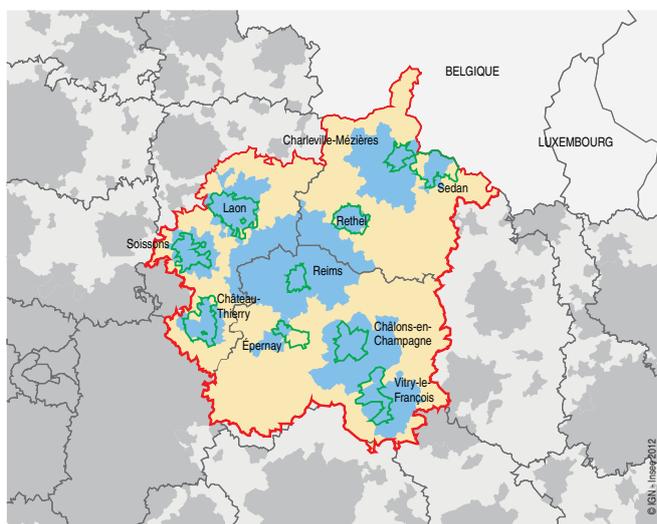
Seuls les flux entre les plus grandes aires urbaines de province (de plus de 240 000 habitants) et les autres aires urbaines sont représentés. Les flux inférieurs à 500 déplacements et les trajets supérieurs à 250 kilomètres n'apparaissent pas.

Source : Insee, recensement de la population 2008

LE PÔLE MÉTROPOLITAIN G10 : DES RELATIONS PRIVILEGIÉES ENTRE LES AGGLOMÉRATIONS

Leur tissu économique

Les territoires liés au pôle métropolitain G10



		Stocks d'établissements (*) moyens sur 2008-2010
EPCI constituantes du G10	en nombre en %	28 360 58,6
Espace d'échanges hors EPCI constituantes du G10	en nombre en %	20 060 41,4
Aires liées aux EPCI constituants du G10	en nombre en %	35 310 72,9
Espaces d'échanges hors aires liées aux EPCI constituants du G10	en nombre en %	13 110 27,1
Ensemble de l'espace d'échanges du G10	en nombre en %	48 420 100,0

Autres aires Limites départementales

(*) Y compris auto-entrepreneurs.
Source : Insee, Répertoire des Entreprises et des Établissements 2010

Des relations centrées sur Reims fortement marquées dans certains secteurs d'activité

Reims centralise des sièges d'entreprises occupant une place importante dans le tissu économique de huit aires de proximité, liées aux intercommunalités constituantes du pôle métropolitain G10 : Châlons-en-Champagne, Charleville-Mézières, Château-Thierry, Épernay, Laon, Reims, Rethel, Vitry-le-François. Seules Sedan et Soissons n'entretiennent pas de liens forts avec Reims.

En 2009, 3 300 salariés des aires du G10 hors Reims dépendent d'une entreprise dont le siège est situé dans l'aire rémoise, soit 3,5 % de l'ensemble des salariés de ces aires. Ces relations privilégiées sont marquées dans le secteur des activités financières et d'assurance. Les caisses régionales de grandes entreprises de ce secteur dont dépendent de nombreux établissements des départements de la Marne, des Ardennes et de l'Aisne sont implantées à Reims. D'autres liens avec Reims, plus localisés, existent dans l'industrie de fabrication de produits en caoutchouc et en plastique (Rethel) ou l'industrie agroalimentaire et de boisson (Vitry-le-François et Épernay).

Excepté avec Reims, Charleville-Mézières et Sedan sont les seules aires du G10 à entretenir des liens forts. Ainsi, 5,5 % des salariés de l'aire de Sedan dépendent d'une entreprise dont le siège se situe dans l'aire de Charleville-Mézières. Les relations économiques entre les deux aires sont particulièrement liées aux secteurs du commerce et des activités immobilières.

Une moindre dépendance des établissements du G10 à la région parisienne

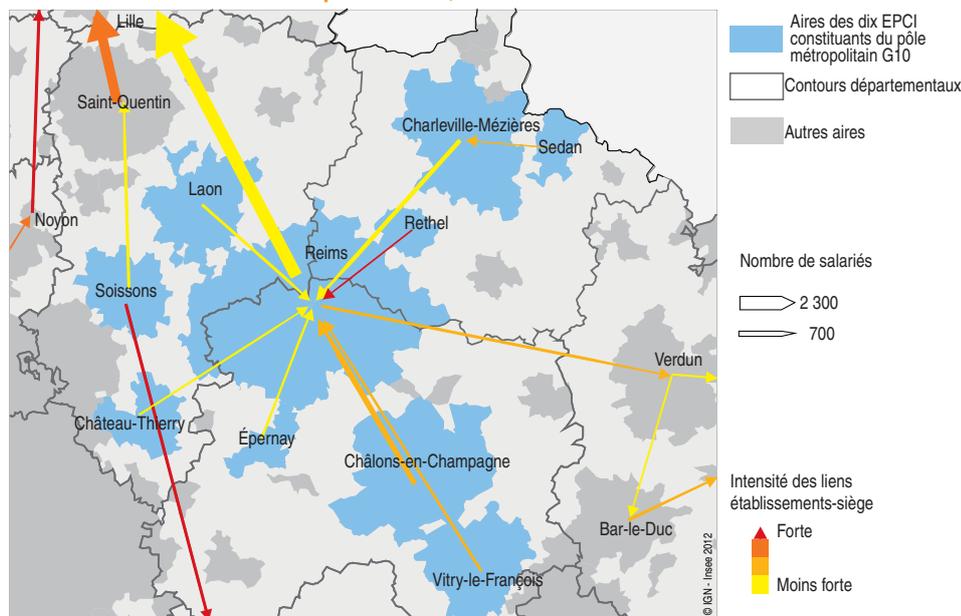
Fin 2009, 170 100 salariés des secteurs marchands non agricoles travaillent dans les dix aires des EPCI constituant le G10. Parmi eux, 37,7 % travaillent dans un établissement dont le siège est implanté à l'extérieur de leur aire de travail. Comme pour l'ensemble des aires urbaines de métropole, les relations avec Paris sont les plus importantes. Ainsi, 21,5 % des salariés travaillant dans un établissement situé dans une aire du G10 dépendent d'une entreprise dont le siège est situé en région parisienne, soit 36 400 salariés. À l'inverse, seuls 2 600 salariés de l'aire parisienne dépendent d'une entreprise dont le siège se trouve dans une aire du G10. Les principaux liens avec l'aire urbaine parisienne correspondent à l'implantation d'établissements de grandes entreprises des secteurs des transports et entreposage et de l'industrie, en particulier la métallurgie, la fabrication de produits en caoutchouc et l'industrie pharmaceutique.

Néanmoins, les relations entre les aires du G10 et la région parisienne sont plus faibles que celles de la plupart des aires urbaines de même taille et à distance comparable de Paris. Notamment, la part des salariés des aires urbaines d'Orléans, d'Amiens et de Rouen travaillant dans une entreprise dont le siège est dans l'aire urbaine de Paris est de 5 points supérieure à celle de Reims (respectivement 26,5 %, 26,6 % et 29,5 %). La forte présence de l'agroalimentaire dans l'industrie champardennaise contribue à cette moindre dépendance. Dans l'industrie agroalimentaire, établissements et sièges d'entreprises sont plus souvent localisés dans la même aire. Dans les aires du G10 comme en France de province, près d'un salarié

sur cinq d'un établissement de l'industrie agroalimentaire a son siège dans une autre aire. Ils sont plus d'un sur trois dans les autres secteurs. La moindre dépendance à la région parisienne est également accentuée par une plus faible présence de grands établissements. Parmi les salariés de l'aire de Reims, 4 % travaillent dans un établissement de plus de 500

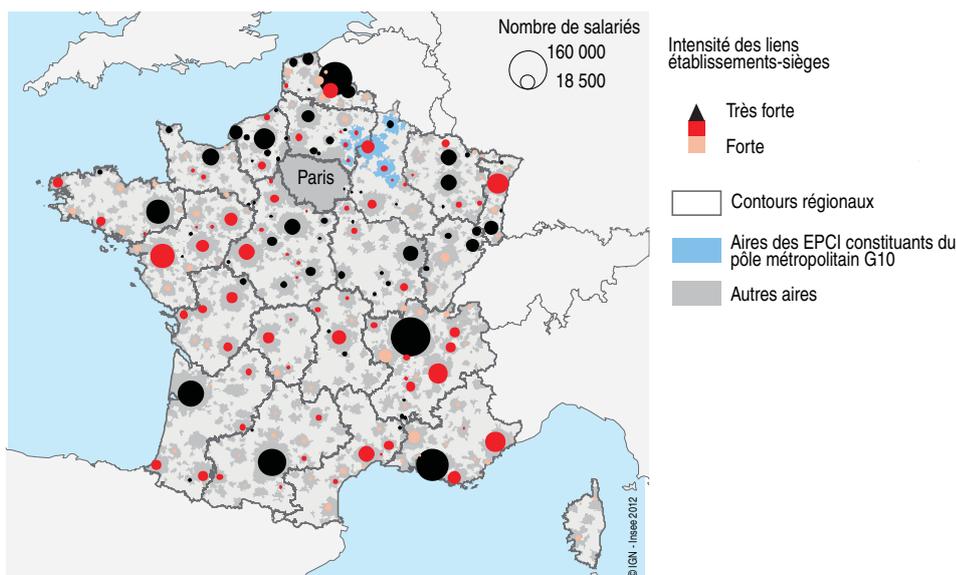
salariés contre plus de 10 % dans celles d'Amiens, Rouen, Tours ou Orléans. En 2009, 44 % des salariés des établissements de plus de 500 salariés situés en province dépendent d'un siège implanté dans l'aire urbaine parisienne contre seulement 16 % pour les établissements de taille inférieure.

Principaux (*) liens établissements sièges liés aux aires des EPCI constituant le pôle métropolitain G10, hors relation avec Paris



(*) Ne sont représentés que les liens entre les aires de province supérieures à 400 salariés ou 20 établissements et avec une intensité minimum (3%).
Source : Insee, Clap 2009

Principaux (*) liens établissements sièges entre aires urbaines de France de province et l'aire urbaine de Paris



(*) Ne sont représentés que les liens entre l'aire urbaine de Paris et les autres aires de province supérieures à 1 000 salariés ou 50 établissements.

Lecture : Les liens économiques entre l'aire urbaine de Charleville-Mézières et l'aire urbaine parisienne sont très forts : 6 000 salariés travaillent soit dans un établissement situé dans l'aire urbaine de Charleville-Mézières et qui possède son siège dans l'aire urbaine parisienne.

Source : Insee, Clap 2009



Des relations limitées avec les autres aires urbaines de province

Comme de nombreuses aires urbaines de taille comparable, Reims entretient des relations économiques importantes avec l'aire urbaine lilloise. Des grandes entreprises présentes dans les principales agglomérations françaises ont leur siège à Lille, en particulier de grandes enseignes du commerce. Un lien économique spécifique existe aussi entre Reims et Verdun. Une seule entreprise, spécialisée dans le commerce, dont le siège est dans l'aire de Verdun possède des établissements dans l'aire rémoise employant plus de 400 salariés.

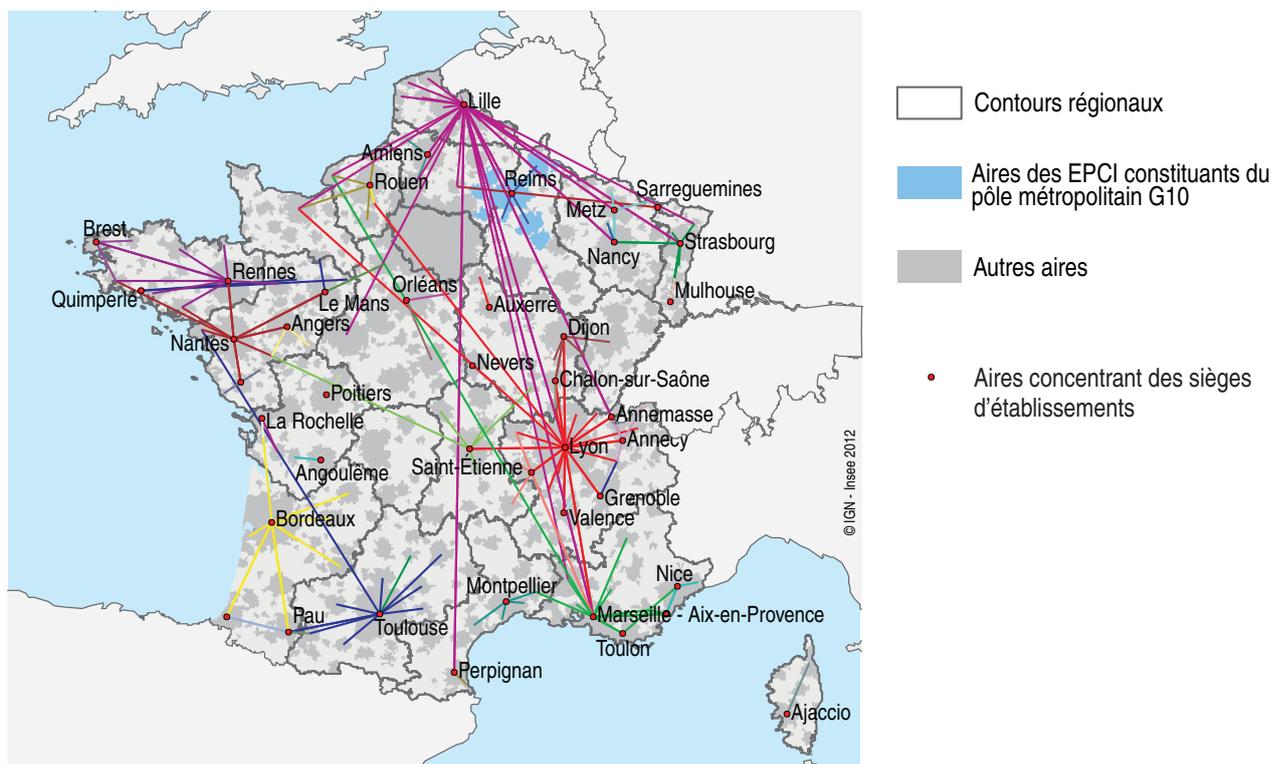
Soissons est la seule aire du G10 à être davantage liée à une aire de province autre que celle du G10, Saint-Quentin. Ces liens économiques concernent les secteurs des transports et l'industrie agroalimentaire. Les relations avec Reims sont plus restreintes en nombre de salariés et ne concernent que le secteur bancaire.



Des relations entre établissements et leur siège centrées sur les grandes villes

Trois grandes aires urbaines accueillent les sièges des principales entreprises en France : Paris, Lille et Lyon. Ces aires nouent des liens forts entre elles et avec l'ensemble des grandes aires urbaines françaises. Des liens existent autour des aires des autres agglomérations françaises de premier plan (Marseille, Toulouse, Bordeaux, Nice, Nantes, Strasbourg, Rennes) où se localisent les sièges d'entreprises ayant des établissements dans des aires de proximité. De façon moins systématique, d'autres systèmes se dessinent autour de certaines grandes villes comme Rouen, Metz, Nancy, Clermont-Ferrand et, dans une moindre mesure, Amiens, Orléans ou Reims. ■

Principaux (*) liens établissements sièges entre aires urbaines de France métropolitaine, hors relation avec Paris



(*) Ne sont représentés que les liens entre aires excédant 1000 salariés ou 50 établissements avec une intensité supérieure ou égale à 3%. Lecture : les liens impliquant une aire du G10 apparaissent en vert (Reims - Lille, Reims - Épernay, Reims - Châlons en Champagne et Reims - Charleville-Mézières).

Source : Insee, Clap 2009

>> Une mesure des échanges entre villes liés à leur tissu économique par les liens établissements-sièges

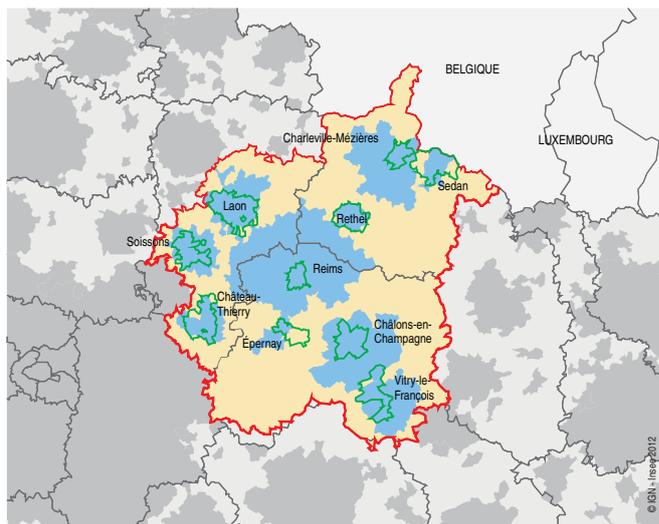
Les relations entre villes liées aux entreprises peuvent difficilement s'appréhender sur la base de véritables flux, le tissu économique de chaque ville demeurant assez stable. En effet, les transferts d'établissement d'une ville à une autre ne touchent ainsi qu'une infime part des établissements : en 2008, seuls 3 % des établissements du G10 (soit 1 100 établissements) ont fait l'objet d'un transfert sur les cinq dernières années. Leur poids dans l'emploi est encore moindre : ils représentent moins de 1 % des emplois totaux.

Ainsi, les relations entre villes sont mesurées par la localisation du siège des entreprises et la localisation de leurs établissements. Seuls les établissements employeurs (effectif salarié non nul au 31 décembre) sont comptabilisés. Les établissements des secteurs de l'agriculture, de l'éducation, santé, action sociale et de l'administration ainsi que l'intérim sont exclus des analyses.

LE PÔLE MÉTROPOLITAIN G10 : DES RELATIONS PRIVILEGIÉES ENTRE LES AGGLOMÉRATIONS

L'accès aux soins de santé

Les territoires liés au projet du pôle métropolitain G10



Source : Insee-Drees, PMSI 2010

		Séjours au lieu d'hospitalisation au 1 ^{er} janvier 2011
EPCI constitutives du G10	en nombre en %	244 591 99,8
Espace d'échanges hors EPCI constitutives du G10	en nombre en %	580 0,2
Aires liées aux EPCI contituants du G10	en nombre en %	244 591 99,8
Espaces d'échanges hors aires liées aux EPCI constitutives du G10	en nombre en %	580 0,2
Ensemble de l'espace d'échanges du G10	en nombre en %	245 171 100,0

Autres aires Limites départementales

Reims concentre les échanges en raison de son Centre Hospitalier Universitaire

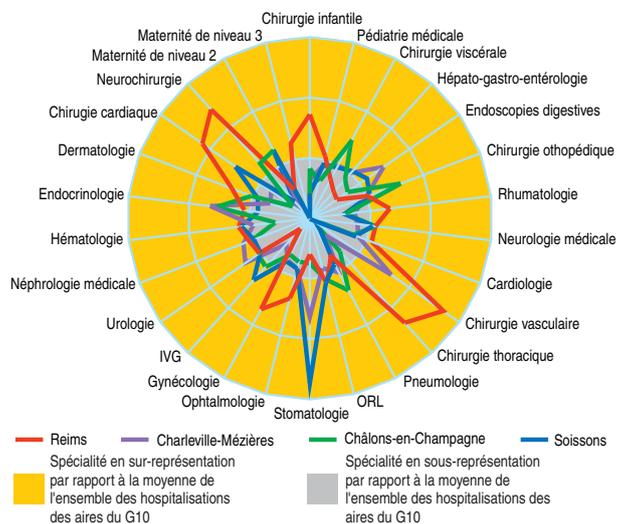
Dans les aires urbaines de France métropolitaine, les patients qui séjournent à l'hôpital le font le plus souvent dans un établissement hospitalier situé dans leur aire de résidence. Cependant, lorsqu'ils sont hospitalisés hors de leur aire de résidence (21 % des cas), ils le sont en majorité dans une grande aire urbaine où est implanté un Centre Hospitalier Universitaire (CHU) proposant une offre de soins plus conséquente.

Ainsi, Reims, où se situe le CHU de la région Champagne-Ardenne, compte de nombreux échanges avec les aires environnantes, en particulier avec les neuf autres aires liées aux EPCI du pôle métropolitain G10 (Châlons-en-Champagne, Charleville-Mézières, Château-Thierry, Épernay, Laon, Reims, Rethel, Sedan, Soissons, Vitry-le-François). En 2010, sur plus de 100 000 hospitalisations de patients résidant dans une aire du G10 extérieure à Reims, plus d'une sur cinq a lieu dans un établissement de santé de Reims.

Des déplacements entre villes liés à l'accès à certaines spécialités

Les patients résidant dans une aire du G10 extérieure à Reims sont plus souvent hospitalisés à Reims, que dans l'ensemble des autres hôpitaux du G10, lorsque leur séjour concerne certaines spécialités de chirurgie offertes par le CHU. Les patients, qui résident dans une aire du G10 extérieure à Reims et qui se soignent au sein du G10, sont 62 % à fréquenter le

Spécificité des soins reçus par les patients hospitalisés dans une autre aire que leur aire de résidence



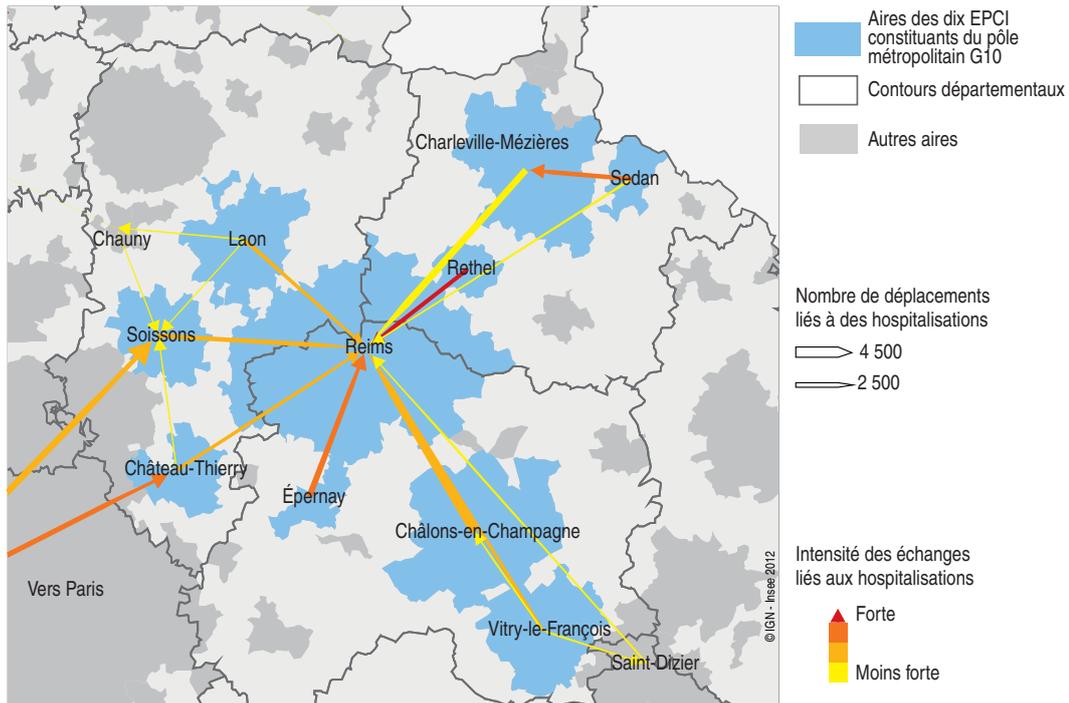
Parmi les centres hospitaliers du G10, seuls ceux de Reims, Charleville-Mézières, Châlons-en-Champagne, Soissons accueillent un nombre significatif de patients résidant en dehors de leur aire respective.

Lecture : Les patients résidant hors de l'aire de Reims et hospitalisés à Reims le sont plus dans des spécialités de chirurgie que la moyenne de l'ensemble des hospitalisations des résidents des aires du G10.

À l'inverse, très peu de patients se déplacent à Reims pour une hospitalisation liée aux spécialités IVG, stomatologie, pneumologie, maternité de niveau 2, endoscopie digestive.

Source : Insee-Drees, PMSI 2010

Les relations préférentielles (*) entre aires : lieu de résidence - lieu d'hospitalisation



Lecture : Les flèches représentent les flux de patients, dans les deux sens cumulés, entre deux aires (moyennes ou grandes). Le sens de la flèche indique le sens préférentiel des échanges. Ainsi, plus de patients de l'aire de Rethel sont hospitalisés à Reims, que de patients de l'aire de Reims ne sont hospitalisés à Rethel. L'épaisseur de la flèche représente le nombre de déplacements. Ainsi, le plus grand nombre de déplacements entre deux aires du G10 a lieu entre les aires de Reims et de Châlons-en-Champagne. La couleur de la flèche indique l'intensité des échanges, c'est-à-dire, l'importance de la part de patients se déplaçant rapportée au nombre total de patients de la plus petite des deux aires. Ainsi, les échanges les plus intenses ont lieu entre l'aire de Rethel et Reims.

(*) Ne sont représentés que les échanges supérieurs à 300 et dont l'intensité dépasse 5 %. Seuls les échanges liant une aire du G10 à une autre aire sont représentés.

Source : Insee-Drees, PMSI 2010

CHU lorsqu'ils sont hospitalisés en chirurgie vasculaire, chirurgie thoracique, chirurgie cardiaque ou neurochirurgie. De même, les patientes accouchant dans une maternité de niveau 3 (prise en charge des grossesses à haut risque et des nouveau-nés présentant des détresses graves) se rendent obligatoirement à Reims, le CHU étant le seul établissement parmi les centres hospitaliers des villes du G10 à posséder ce niveau de spécialisation. Les patients viennent également dans l'aire rémoise lorsqu'ils recherchent une expertise dans un domaine très spécialisé ou pour accéder à un matériel médical de pointe. Ainsi, les personnes se rendant dans l'aire de Reims pour y être soignées sont plus souvent hospitalisées en gynécologie et en cardiologie, des spécialités pourtant présentes dans les autres hôpitaux.

Les échanges entre des aires du G10 autres que Reims sont également souvent liés à des spécialités particulières. Les patients se rendent dans une aire du G10 différente de leur aire de résidence lorsque la spécialité qui les concerne n'est pas présente dans un établissement de santé de leur aire de résidence. Les patients de l'aire urbaine de Sedan sont deux fois plus nombreux à se rendre dans l'aire de Charleville-Mézières (28 %) que dans l'aire de Reims (14 %). Ainsi, 500 patients sedanais viennent subir des examens d'endoscopie digestive à Charleville-Mézières, plus proche que Reims. Soissons accueille également des patients des aires de Château-Thierry et Laon, dont 16 % en endoscopie digestive et 12 % en stomatologie.

De fortes relations entre Soissons, Château-Thierry et la région parisienne

De forts échanges existent entre les aires de Soissons et Château-Thierry et la région parisienne. En 2010, 2 400 patients de l'aire parisienne sont hospitalisés dans le centre hospitalier de Château-Thierry dont l'influence s'étend sur les communes du sud de l'Aisne incluses dans l'aire parisienne (Neuilly-Saint-Front, Montreuil-aux-Lions, Pavant...) ou aux communes de Seine-et-Marne les plus proches.

A l'inverse, les grands établissements de santé de l'aire parisienne attirent les patients des aires urbaines de Soissons et de Château-Thierry, mais dans une moindre mesure que le CHU de Reims. Ce sont 1 800 patients résidents de l'aire de Château-Thierry qui sont hospitalisés à Reims et 760 dans un établissement de l'aire parisienne.

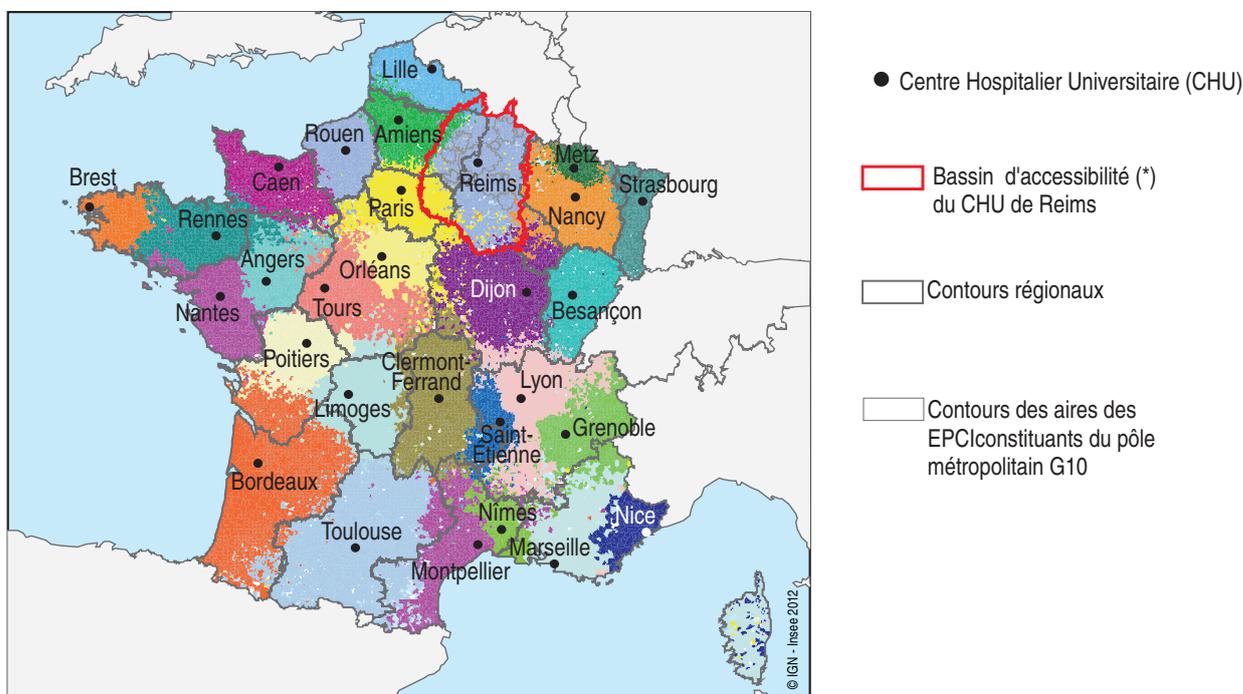


L'aire d'influence du CHU de la région Champagne-Ardenne ne coïncide pas avec les limites régionales

Présents dans chaque région de France, les CHU jouent un rôle prépondérant sur le plan sanitaire et vis-à-vis de la planification régionale. De fait, lorsque les patients d'une région sont hospitalisés dans un CHU, la grande majorité d'entre eux le sont dans un CHU de leur région. Toutefois, lorsque l'établissement de soins régional est trop éloigné, les patients tendent à se rendre vers le CHU le plus proche de la région voisine. Dans certains cas, l'aire d'influence des CHU ne coïncide pas avec les limites régionales.

Ainsi, l'influence du CHU de Reims s'étend sur la totalité de la Marne et des Ardennes mais aussi sur une grande partie des communes de l'Aisne plus proches de Reims (moins d'1h20) que d'Amiens, où se situe le CHU de Picardie. A l'inverse, en raison d'une trop grande distance avec Reims, l'influence du CHU rémois ne s'étend que sur une partie de l'Aube, dont les patients sont également attirés par la région parisienne et par le CHU de Dijon. Quant aux patients de Haute-Marne, ils se rendent principalement dans les CHU de Nancy ou de Dijon. ■

Les aires de rayonnement et les bassins d'accessibilité des centres hospitaliers universitaires (CHU)



Lecture : La couleur indique dans quel CHU se rend le plus grand nombre de patients de chacune des communes, lorsqu'ils sont hospitalisés dans un CHU.

(*) Les habitants des communes situées à l'intérieur d'un bassin d'accessibilité d'un CHU sont, aux heures creuses et en temps de déplacement par la route, plus proches de ce CHU que de n'importe quel autre CHU.

Les déplacements en transports en commun ne sont pas pris en compte dans la détermination des limites des bassins d'accessibilité aux CHU, ce qui peut expliquer les limites peu étendues du bassin d'accessibilité du CHU parisien.

Sources : Insee-Drees, PMSI 2010, Inra, Odomatrix

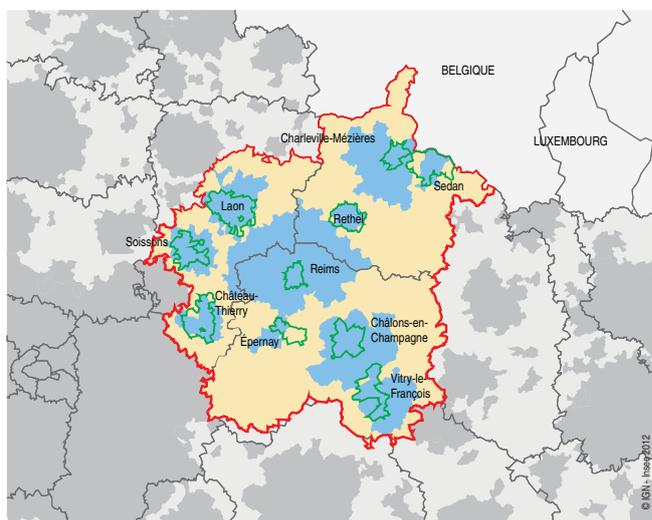
>> La source PMSI MCO (Programme de Médicalisation des Systèmes d'Information Médecine Chirurgie Obstétrique)

L'accès aux soins de santé repose essentiellement sur deux composantes : d'une part, les soins de proximité et d'autre part les soins hospitaliers. Dans le cadre de l'étude des échanges entre villes, l'analyse est fondée uniquement sur l'accès aux soins hospitaliers. Le PMSI MCO 2010 est la source utilisée dans cette étude. Elle recueille, pour chaque séjour dans un établissement de santé (centres hospitaliers, hôpitaux locaux, établissements privés de type cliniques) des informations sur les caractéristiques des patients, sur le ou les diagnostics et sur les actes réalisés pendant le séjour. Les séjours sont ensuite regroupés en domaines d'activité tenant compte de la spécialité médico-chirurgicale et de la nature de l'activité.

LE PÔLE MÉTROPOLITAIN G10 : DES RELATIONS PRIVILEGIÉES ENTRE LES AGGLOMÉRATIONS

L'accès à l'enseignement supérieur

Les territoires liés au pôle métropolitain G10



Source : Insee, Recensement de la population 2008

		Étudiants inscrits au lieu d'enseignement au 1 ^{er} janvier 2008
EPCI constitutives du G10	en nombre en %	33 095 88,2
Espace d'échanges hors EPCI constitutives du G10	en nombre en %	4 427 11,8
Aires liées aux EPCI constitutives du G10	en nombre en %	33 095 88,2
Espaces d'échanges hors aires liées aux EPCI constitutives du G10	en nombre en %	4 427 11,8
Ensemble de l'espace d'échanges du G10	en nombre en %	37 522 100,0

Autres aires

Limites départementales

Reims, un lieu d'études privilégié pour les villes proches

L'entrée en études supérieures (post-baccalauréat) donne lieu à des échanges entre villes, soit par des déplacements quotidiens entre lieu de résidence et lieu d'étude, soit par des migrations résidentielles (déménagements) vers le lieu d'étude quand celui-ci est trop éloigné. Avec une offre conséquente d'établissements d'enseignement supérieur, dont l'Université Régionale de Champagne-Ardenne (URCA), Reims accueille 24 800 étudiants en 2008. Parmi eux, 61 % habitent ou habitaient cinq ans auparavant hors de l'aire rémoise. Les échanges sont particulièrement forts pour les aires liées aux EPCI constitutives du pôle métropolitain G10 : Châlons-en-Champagne, Charleville-Mézières, Château-Thierry, Épernay, Laon, Reims, Rethel, Sedan, Soissons, Vitry-le-François. Au total, 19 % des étudiants de l'aire rémoise résident ou résidaient cinq ans auparavant dans une des autres aires du G10. D'autres interdépendances existent (Troyes, Saint-Dizier) mais sont plus faibles. De nombreux étudiants n'effectuent pas de trajet quotidien pour aller étudier à Reims, mais viennent s'y installer, ce qui explique en partie l'attractivité résidentielle de l'aire rémoise sur les autres aires du G10. La moitié des personnes venues s'installer dans l'aire rémoise en provenance des autres aires du G10 ont entre 15 et 24 ans, classe d'âge qui concentre les étudiants.

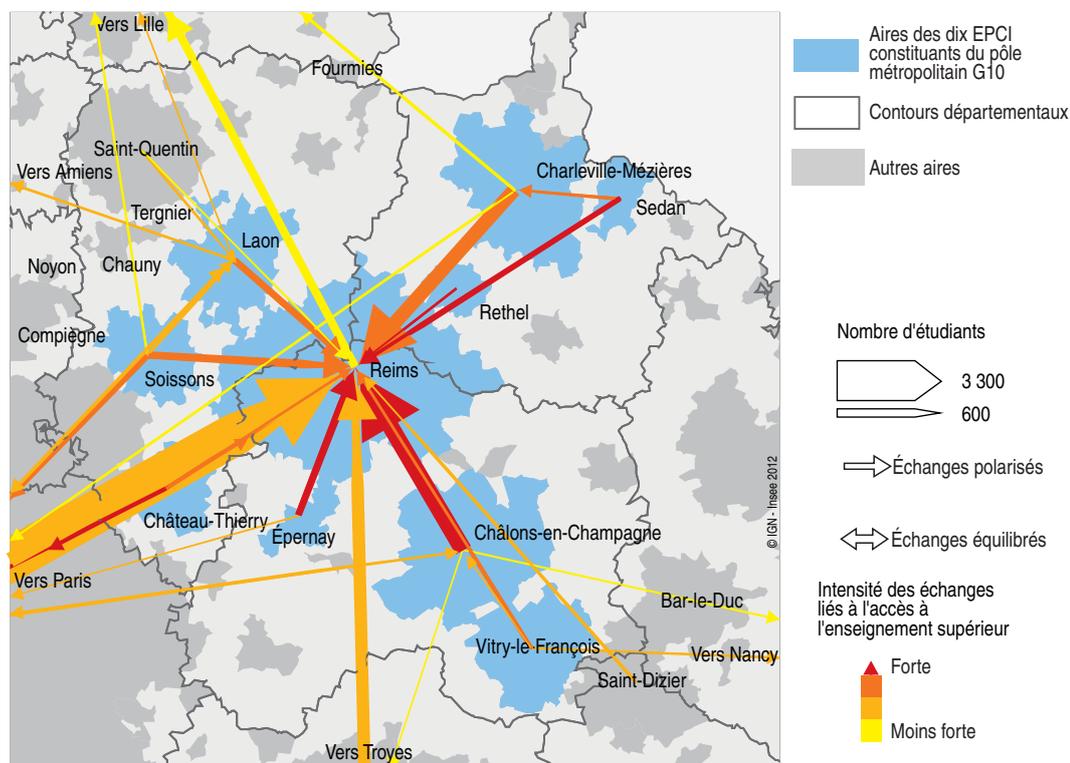
En plus de l'attraction vers le pôle rémois, d'autres échanges importants existent entre aires urbaines du G10. Ainsi, les étudiants de l'aire de Sedan se tournent vers le pôle de Charleville-Mézières après celui de Reims (40 % des étudiants sedanais vers Reims contre 15 % vers Charleville-Mézières), tandis que les étudiants de l'aire de Soissons se tournent vers Laon (26 % des étudiants soissonnais vers Reims contre 6 % vers Laon).

Des échanges importants avec la région parisienne

Les échanges entre les aires du G10 et le pôle parisien sont également importants, en particulier pour les aires de Soissons et de Château-Thierry, les plus proches de l'aire parisienne. En 2008, 14% des étudiants de l'aire soissonnaise choisissent Paris en tant que lieu d'étude, après Reims (26 %) et 20% des étudiants de l'aire de Château-Thierry étudient à Paris contre 35 % à Reims. Ainsi, les étudiants de ces deux aires qui déménagent pour se rapprocher de leur lieu d'étude privilégient le pôle rémois. À l'inverse, ceux qui ne quittent pas leur commune de résidence sont plus nombreux à effectuer la navette quotidiennement vers le pôle parisien.

Des interactions existent également entre l'aire rémoise et l'aire parisienne : 1 900 franciliens étudient à Reims alors que 1 400 sont dans la situation inverse. Le fait qu'un plus grand nombre d'étudiants quitte l'aire parisienne pour aller étudier à Reims est commun à tous les grands pôles d'enseignement supérieur du nord de la France. Les échanges entre les aires de Paris et de Reims concernent particulièrement les étudiants entreprenant des études supérieures longues. Les étudiants titulaires d'un diplôme de 2^e ou 3^e cycle représentent 36 % des étudiants dans le sens Paris-Reims et 31% dans le sens Reims-Paris, alors que seuls 19 % de l'ensemble des étudiants de l'aire de Reims possèdent un diplôme de 2^e ou 3^e cycle.

Relations préférentielles (*) entre aires : lieu de résidence antérieure - lieu d'étude



(*) Ne sont représentés que les échanges supérieurs à 200 et dont l'intensité dépasse 2 %. Seuls les échanges liant une aire du G10 à une autre aire sont représentés.

Source : Insee, Recensement de la population 2008



Des mouvements vers Reims et Paris liés à l'accès aux cursus longs

Au cours de leurs premières années d'études supérieures, les étudiants des aires du G10 hors Reims choisissent pour 34 % d'entre eux de continuer leurs études à Reims ou s'inscrivent dans un cycle d'études courtes (de type BTS, DUT...) dans leur propre aire de résidence (pour 26 % d'entre eux).

Lors d'études longues, les étudiants quittent beaucoup plus souvent leur aire de résidence du fait de l'offre locale limitée en termes d'études longues. Ils se rendent en majorité à Reims ou à Paris. Ainsi, 35 % des étudiants titulaires d'un diplôme de 2^e ou 3^e cycle étudient à Reims, 17 % à Paris et 10 % d'entre eux restent dans leur aire de résidence. Ce sont principalement des étudiants de Charleville-Mézières qui compte plusieurs établissements d'enseignement supérieur avec des cursus longs : École de gestion et de commerce, Institut de Formation Technique Supérieure (IFTS), Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM)...

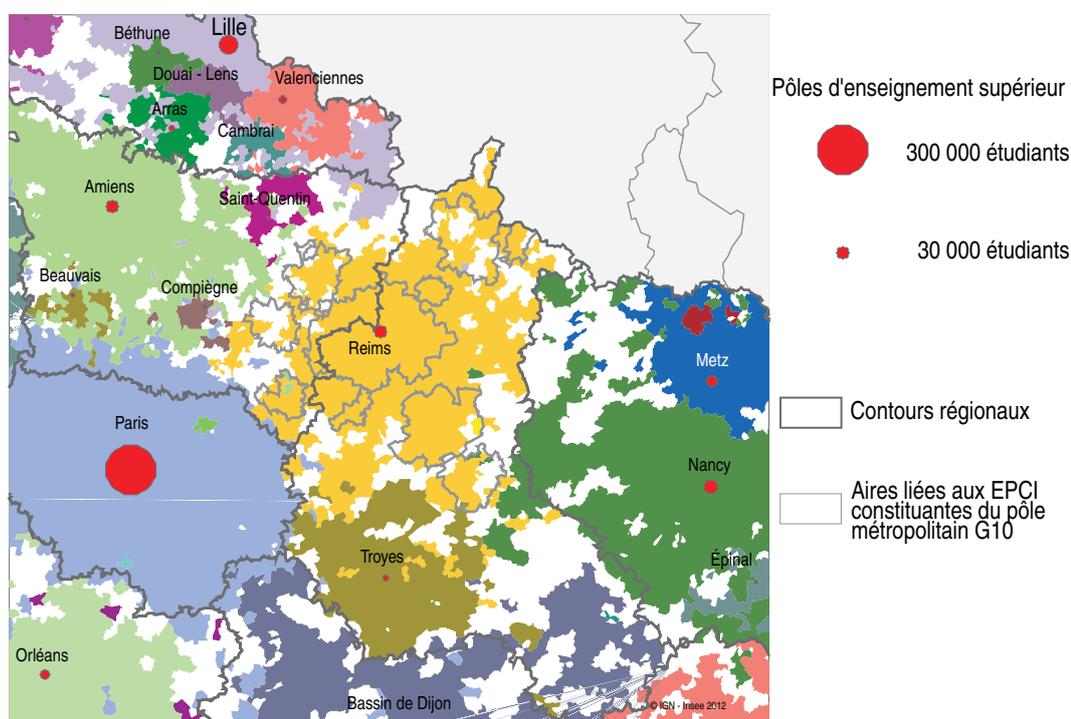
Les étudiants de l'aire rémoise restent bien plus souvent dans leur aire de résidence, quel que soit leur niveau d'étude. Ainsi, 71 % d'entre eux étudient à Reims lorsqu'ils ne possèdent que le bac et 55 % lorsqu'ils sont titulaires de diplômes de 2^e ou 3^e cycle. Lors d'études longues, les étudiants rémois choisissent aussi le pôle parisien mais moins que les autres étudiants du G10 (13 % contre 17 %).



L'aire d'influence du pôle d'enseignement supérieur de Reims s'étend sur l'ensemble des départements de la Marne et des Ardennes, ainsi que sur le sud-est de l'Aisne

L'influence du pôle rémois s'étend sur l'Aisne en raison d'une plus grande proximité et d'un accès plus aisé par rapport au pôle universitaire d'Amiens. L'influence du pôle de Saint-Quentin demeure limitée par le faible nombre d'étudiants (2 000) et par l'offre réduite d'études longues. Une situation que connaît également Meaux. L'influence du pôle de Compiègne est limitée par sa faible taille (4 000 étudiants) et par son éventail d'offre en études supérieures longues. L'Université de Technologie constitue l'ensemble de l'offre du pôle. À l'inverse, au sud, l'influence de Troyes s'étend sur l'ensemble de l'Aube. Ce pôle est de taille plus importante (6 000 étudiants) et relativement éloigné des autres pôles d'enseignement supérieur universitaires. Il dispose également d'une antenne universitaire généraliste de l'URCA. ■

Aires d'influence des pôles d'enseignements supérieurs de 2 000 étudiants ou plus : lieu de résidence antérieure - lieu d'étude



Lecture : la couleur indique, pour chaque commune, dans quel pôle universitaire étudie le plus grand nombre d'étudiants de la commune. Les communes situées au sein des zones blanches disposent d'un effectif d'étudiants trop faible pour être significatif.

Sources : Insee, Recensement de la population 2008 ; MESR-DGESIP/DGRI-SIES, Atlas régional- janvier 2011

>> Les déplacements lieu de résidence antérieure-lieu d'étude des étudiants.

Dans cette étude, les flux de déplacements des étudiants entre leur lieu de résidence antérieure (la commune où ils résidaient cinq ans auparavant) et leur lieu d'étude en 2008 ont été utilisés. Ils comprennent, à la fois, les étudiants ayant déménagé pour se rapprocher de leur lieu d'étude, et les étudiants n'ayant pas déménagé et effectuant quotidiennement la navette entre leur commune de résidence et leur lieu d'étude.

Définitions - Méthodologie

> > Définitions

Les **établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)** sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, syndicats de communes et les syndicats mixtes sont des EPCI.

Un **pôle métropolitain** est un établissement public constitué par accord entre des EPCI à fiscalité propre, en vue d'actions d'intérêt métropolitain en matière de développement économique, de promotion de l'innovation, de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la culture, d'aménagement de l'espace par la coordination des schémas de cohérence territoriale dont le périmètre est identique à celui des établissements publics de coopération intercommunale qui composent le pôle, et de développement des infrastructures et des services de transport au sens des articles L. 1231-10 à L. 1231-13 du code des transports, afin de promouvoir un modèle de développement durable du pôle métropolitain et d'améliorer la compétitivité et l'attractivité de son territoire, ainsi que l'aménagement du territoire infra-départemental et infrarégional

Une **aire urbaine** ou « **grande aire urbaine** » est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Les aires urbaines dont le pôle urbain correspond à l'une des dix EPCI constituant le pôle métropolitain G10 (Châlons-en-Champagne, Charleville-Mézières, Château-Thierry, Épernay, Laon, Reims, Rethel, Sedan, Soissons, Vitry-le-François) sont qualifiées dans la présente étude d'**aires urbaines du G10**.

Un **navetteur** est un actif qui réalise quotidiennement des allers-retours pour se rendre sur son lieu de travail.

L'**établissement** est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. L'établissement, unité de production, constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie.

Lorsqu'une entreprise n'exerce pas son activité dans un seul établissement, l'un d'entre eux a le statut de **siège de l'entreprise** : il s'agit soit de l'établissement principal (entreprise individuelle) soit du siège social (société).

> > Méthodologie

Mise en évidence de liens privilégiés entre les EPCI constituant le pôle métropolitain G10

Les échanges entre des EPCI ont été mesurés à travers une analyse des flux entre les aires urbaines correspondantes à chaque EPCI. Contrairement au contour des EPCI qui correspond à un zonage fondé sur des critères administratifs, le zonage en aires urbaines est un zonage d'étude fondé sur les déplacements domicile-travail qui permet de prendre en compte le phénomène de périurbanisation : ainsi, les personnes vivant dans la couronne périurbaine d'un pôle urbain (travaillant par conséquent majoritairement dans ce pôle) et ayant migré vers la couronne périurbaine d'un autre pôle (pour travailler majoritairement dans celui-ci) seront comptabilisées comme faisant partie des échanges entre les deux pôles.

L'importance d'un lien entre deux aires urbaines A et B a été appréciée selon trois critères :

- **le volume des échanges**, soit la somme des flux de A vers B et de B vers A ;

$$\text{volume}(A,B) = \text{flux}(A \rightarrow B) + \text{flux}(B \rightarrow A)$$

- **l'intensité des échanges**, soit le volume des échanges entre les deux aires rapportées au poids de la plus petite aire afin de tenir compte dans les comparaisons des échanges entre aires de l'« effet taille ». Ainsi, malgré des échanges en volume souvent plus importants que les autres aires environnantes, Troyes entretient des liens moins intenses avec Reims ;

$$\text{intensité}(A,B) = \frac{\text{flux}(A \rightarrow B) + \text{flux}(B \rightarrow A)}{\min(\text{poids}_A, \text{poids}_B)}$$

- **Le degré de polarisation des échanges**, soit l'importance du flux de A vers B et celui de B vers A dans le total des échanges.

$$\text{polarisation}(A \rightarrow B) = \frac{\text{flux}(A \rightarrow B)}{\text{flux}(A \rightarrow B) + \text{flux}(B \rightarrow A)}$$

Dans la présente étude, un échange entre deux aires A et B est qualifié de **polarisé** de A vers B lorsque le volume du flux de A vers B est significativement plus important que celui de B vers A (polarisation $(A \rightarrow B)$ supérieur à 0,55).

Un échange entre deux aires A et B est qualifié d'**équilibré** lorsque le volume du flux de A vers B est proche de celui de B vers A (polarisation $(A \rightarrow B)$ compris entre 0,45 et 0,55).

Par un procédé itératif consistant à observer les flux selon des seuils de volume et d'intensité des échanges, on peut mettre en évidence des réseaux d'aires urbaines au niveau national. On retient les seuils ainsi définis pour retenir les flux privilégiés entre aires urbaines.

Cette méthode a été appliquée à cinq indicateurs :

- les migrations résidentielles ;
- les déplacements domicile-travail ;
- les déplacements quotidiens (entre lieu de résidence et lieu d'études) et migrations (entre lieu de résidence antérieure cinq ans auparavant et lieu d'études) lié à l'accès aux pôles d'enseignement supérieur ;
- les déplacements entre lieu de résidence et lieu d'hospitalisation ;
- les liens entre établissements et leur siège.